



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2025

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1. Représentations
 - 2.2. Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1. Communications
 - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
 - 4.1 Rapport de la Commission Equipements publics du 2 septembre 2025, concernant le Centre sportif du Blanché.
 - 4.2 Rapport d'information de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 8 septembre 2025, concernant la stratégie « REZ ACTIF ».
 - 4.3 Rapport d'information de la Commission Démocratie, administration et communication du 30 septembre 2025, concernant le Forum citoyen.
 - 4.4 Rapport d'information des déléguées du Conseil municipal des Lions de Genève powered by Grand-Saconnex basket-Jeunesse et LNB (GSBBC), du 22 septembre 2025.
- 5. Projets de délibération : Néant**
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Grands travaux**
- 8. Motions :**
 - 8.1 Les Verts : Pour des toilettes publiques de qualité sur le territoire du Grand-Saconnex.
 - 8.2 LC-VL : "Pour une gratuité des abonnements TPG en faveur des résident-es du Grand-Saconnex durant toute la durée des travaux du tram des Nations".
- 9. Résolutions : Néant**
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
- 12. Communications et divers**
 - 12.1. Agenda
 - 12.2. Autres communications / Remarques



Personnes présentes :

- Mmes et MM. Sandrine BILZ (PS) – Mounir BOULMERKA (PS) – José CABEZA (PLR) – Alessia CAVALIERI, Secrétaire (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Hani CHAAR (VERTS) – Casper DE JONG (VERTS) – Regula ECKERT (VERTS) – Carla EDELENBOS (PS) - Guy GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Peta GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Jonathan HALDEN (VERTS) – Gregory MAST (UDC) – Ekaterina NOZDRINA (UDC) – Marc PASCHE (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) – Dusica SEMLALI (VERTS) – Malik SEMLALI (VERTS) – Muhsin SERIN (MCG) – Yann SIMETH (PS) – Éric STEINER (PLR) M. Matthieu STEINER, Vice-président (PLR) – Carole STUDER, Présidente (VERTS)

Suppléant-e-s :

- M. Zoltan BERENTES (PLR)
- M. Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS)
- Mme Dilara SERIN (MCG)

Assistant à la séance :

- Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Conseillère administrative
- Mme Nathalie MACHERET, Procès-verbaliste

Personnes absentes :

- M. Laurent JIMAJA, Maire
- M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
- M. Raphaël HARDMEYER (PLR) remplacé par M. Zoltan BERENTES
- Mme Gabrielle LE GOFF (MCG) remplacée par Mme Dilara SERIN
- Mme Carla RUTA (PS) remplacée par M. Cruz Melchor EYA NCHAMA

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et invite la Secrétaire à procéder à l'appel. Elle informe ensuite de l'annulation du rapport 4.4, qui n'a, à ce jour, pas été reçu.

La Présidente passe ensuite la parole au public ; une question est posée et notée par la Secrétaire. Elle sera reprise au point 10.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

La Présidente demande s'il y a des remarques au procès-verbal du 15 septembre 2025.

Mme PERROTIN DURET demande qu'en page 13, dans le premier paragraphe, l'emplacement du vélo soit clarifié. En effet, il ne peut pas se trouver simultanément au Pommier et à la Maison des Médecins.

Mme ECKERT demande de corriger le mot « REZ ACTIF» et non *réactif* en page 13 à la quatrième ligne. De plus, sa proposition demande au Conseil administratif d'inviter la police municipale dans le cadre de la Commission Prévention et Sécurité et non dans celui de la nouvelle législature. Elle demande de faire la correction au procès-verbal ainsi que dans le tableau des propositions. Finalement, en page 13, elle demande de préciser que les bornes de recharge SIG pour les voitures électriques sont à charge lente.

M. DE JONG demande une formulation plus claire concernant la mise en place d'un vestiaire sécurisé au Théâtre « Douze dix-huit » en page 12.

Mme NOZDRINA demande de préciser qu'un amendement a été fait lors du vote de renvoi en commission, de la motion « Soutien aux sociétés et associations locales dans les projets Carantec, Marronniers et Susette » en page 9.



M. BOULMERKA demande de supprimer la mention de la commune de Vernier en page 10, puisqu'elle n'est pas concernée par la parcelle du « Chapeau du Curé ». De plus, il demande de compléter le point 2 de la résolution 9.2 afin de préciser qu'il s'agit d'intégrer des projets de décharge dans le Plan directeur cantonal (PDCant).

M. GIROD relève une incohérence entre les interventions de M. JIMAJA et de M. DE JONG en page 9. Il demande une précision sur la nature de la démarche : s'agit-il réellement d'une révision du règlement ou un renvoi au Conseil administratif.

La Présidente passe au vote du procès-verbal du 15 septembre 2025.

Celui-ci est approuvé par 23 "oui", 0 "non", 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Représentations :

Le Bureau a représenté le Conseil municipal aux événements suivants :

- Le 21 septembre : Le Grand-Sac est à nous.
- Le 24 septembre : Atelier Culinaire, organisé par la Fondation Antenna en collaboration avec le programme Cuisine du Monde de la commune du Grand-Saconnex.
- Le 1er octobre : Inauguration du chemin de la Riole.
- Le 8 octobre : Visite du CERN. La Présidente invite encore les CM à s'inscrire à la prochaine session de novembre.
- Le 10 octobre : Soirée annuelle de l'association Mosaic.
- Le 11 octobre : BC Swing Geneva Cup.

2.2 Courriers :

- ACG – Droit d'opposition selon AGE du 21.05.2025.
- Accusé de réception du Conseil d'État de la pétition « Non à la scolarisation en CFA ».
- Courrier des Verts – Demande d'exclusion de Mme PRUNCU-CUTILE du conseil municipal.
Lecture par M. M. STEINER.

La Présidente informe qu'un courrier concernant un recours par le biais de l'avocat de Mme PRUNCU-CUTILE a été reçu ce jour et demande à M. DE JONG de le lire.

- Courrier de l'Association des Habitants AHCB – Opposition de construire au Marais.
- Courrier de M. GELES, mobilité autrement, concernant la mise en place d'un arrêt TPG « Sonnex ».

La Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire le courrier et propose de le renvoyer au Conseil administratif pour traitement.

La Présidente passe au vote du renvoi du courrier au Conseil administratif.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

Mme TISSOT-BUCHOUX informe que la piscine du Grand-Saconnex est actuellement fermée, car le fond mobile est en panne. Le Conseil administratif a convoqué une séance de la Commission Équipements publics le 2 octobre dernier, au cours de laquelle une présentation sur l'assainissement énergétique a été



faite. Il en ressort que la piscine sera fermée jusqu'en janvier 2027 afin de permettre une rénovation complète et qualitative.

3.2. Suspens du Conseil municipal

Mme ECKERT revient sur sa proposition d'allonger le temps de recharge aux bornes pour les voitures électriques situées en zones bleues et demande que la durée autorisée passe de 2h00 à 4h00. Cela permettrait d'optimiser la charge du véhicule. Le TCS définit qu'une charge optimale, soit qui préserve la durée de vie de la batterie, est de 80%. Elle constate que contrairement à la réponse reçue, les zones bleues concernées ne sont pas mobilisées en continu.

De plus, Mme ECKERT demande, si le Conseil administratif juge cette demande compatible, avec la création de places de recharge. Cette démarche permettrait, par ailleurs, de résoudre une contradiction entre le marquage au sol et la signalisation verticale, conformément à l'article 27 de la loi autoroutière précisant qu'aucune des deux formes de signalisation ne prévaut sur l'autre.

En effet :

- Le marquage jaune au sol interdit l'arrêt, sauf pour une activité explicitement autorisée par un panneau correspondant – dans ce cas, la recharge de véhicules électriques.
- Or, la signalisation verticale bleue avec disque indique une place de stationnement à durée limitée, le panneau voiture électrique qui l'accompagne autorise le stationnement uniquement pour le temps de recharge mais avec une durée insuffisante. Ce qui semble contradictoire avec le marquage au sol.

Il est donc souhaitable que cette situation soit clarifiée que l'autorisation qui serait demandée nécessaire à l'OCT et à l'OAC permette d'adapter cette infrastructure en cohérence avec les objectifs de la mobilité durable.

M. GIROD revient sur la réponse donnée à M. DE JONG concernant sa proposition relative à la piste cyclable aux abords de l'école de la Tour. Il s'étonne que M. JIMAJA ait invité uniquement M. DE JONG à participer à une discussion avec le Service de l'aménagement du territoire, rappelant que la pratique veut que toutes les informations relatives aux questions et propositions soient communiquées à l'ensemble du Conseil municipal.

Mme CAVALIERI constate que sa question concernant la vaisselle réutilisable posée lors de la plénière du mois de mai n'a pas eu de réponse à ce jour. Elle rappelle que selon le règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif est tenu d'apporter une réponse au plus tard lors de la plénière suivante.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la Commission Équipements publics du 2 septembre 2025, concernant le Centre sportif du Blanché.

La Présidente rappelle qu'une délibération relative à ce rapport a été votée et acceptée lors de la plénière du 15 septembre 2025. Avec l'accord du Président de la Commission Équipements publics, un huis clos de 5 minutes avec les commissaires de ladite commission est effectué afin de délibérer et d'accepter le rapport. La Présidente appelle les commissaires présents lors de la séance du 2 septembre 2025.

Le rapport est accepté lors du huis clos.

La Présidente demande à M. GIROD de lire son rapport. Ce dernier indique n'avoir rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

M. E. STEINER indique que les votes mentionnés dans le rapport qui vient d'être lu ne correspondent pas à ceux mentionné dans le document à disposition.

M. GIROD précise que le vote qu'il vient d'annoncer est celui effectué à l'instant, en huis clos.



La Présidente passe au vote du rapport.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.2 Rapport d'information de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 8 septembre 2025, concernant la stratégie « REZ ACTIF ».

La Présidente demande à M. SERIN de lire son rapport. Ce dernier indique n'avoir rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET demande à connaître le nom de l'association ayant réalisé l'étude dans le cadre de ce projet. Elle souhaite également obtenir la confirmation que les stratégies envisagées intègrent et sont cohérentes avec les nouveaux quartiers, afin d'éviter tout risque de doublon.

M. M. STEINER souligne et confirme qu'une approche globale du projet est nécessaire. C'est d'ailleurs afin de pouvoir être retravaillé qu'il n'a pas été voté par la Commission.

4.3 Rapport d'information de la Commission Démocratie, administration et communication du 30 septembre 2025, concernant le Forum citoyen

La Présidente demande à M. M. STEINER de lire son rapport. Ce dernier n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

M. CHAAR souhaite obtenir des précisions sur la manière de travailler à l'intégration des personnes étrangères, à savoir quelle catégorie d'étrangers sont concernés.

M. M. STEINER rappelle que le but du forum, tel que mis en place lors de la dernière législature, est de donner une voix politique à des personnes, qu'elles disposent ou non du droit de vote. Actuellement, seuls les étrangers résidant depuis plus de huit ans en Suisse ainsi que les citoyens suisses peuvent participer à la vie politique. L'objectif est donc d'examiner comment intégrer d'autres catégories de résidents dans ces discussions. Le forum a déjà été élargi aux jeunes âgés de 16 à 18 ans ainsi qu'aux personnes résidant dans la commune depuis plus de quatre ans. Il s'agit ainsi d'un élargissement du panel de participation.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4.4 Rapport d'information des déléguées du Conseil municipal des Lions de Genève powered by Grand-Saconnex basket Jeunesse et LNB (GSBBC), du 22 septembre 2025.

La Présidente rappelle que le rapport n'a, à ce jour, pas été reçu.

Mme NOZDRINA informe, en sa qualité de déléguée du Conseil municipal, que ni elle ni Mme GIROD, également déléguée, n'ont été conviées à la séance en question.

M. SIMETH constate, comme lors de la précédente législature, qu'un manque de communication demeure notable.

Mme TISSOT-BUCHOUX indique avoir abordé ce sujet avec Mme BUCHO-BUSCHBEK, responsable de la Vie associative, dans le but d'améliorer la communication avec les délégués du Conseil municipal.

5. Projets de délibérations : Néant

6. Propositions du Conseil administratif

En l'absence de communication sur ce point, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.



7. **Grands travaux**

En l'absence de communication sur ce point, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. **Motions :**

8.1 Les Verts : Pour des toilettes publiques de qualité sur le territoire du Grand-Saconnex.

La Présidente demande à M. SEMLALI de lire la motion. Ce dernier indique n'avoir rien à ajouter

La Présidente ouvre la discussion.

M. GIROD, pour le groupe LC-VL, indique qu'il pourrait soutenir la motion, mais suggère que les ajouts suivants soient intégrés :

- Un montant de CHF 300'000 avait été dépensé par la commune pour la mise en place des toilettes à la Place du Grand-Saconnex, ainsi elles devraient être remises en services après travaux ou compensée.
- Il serait intéressant de comparer les toilettes publiques payantes et gratuites d'autres communes.
- La signalétique doit être renforcée et rendue plus visible.

La Présidente rappelle que cette motion a été lancée par les Verts suite à un constat fait lors de la fête des écoles et du 1^{er} août au Parc du Château : les toilettes pour femmes dans les roulettes étaient bouchées, ce qui a conduit à une orientation vers les toilettes pour hommes, voire à des soulages en pleine nature. Elle souligne également que la roulotte n'est pas écologique et présente des difficultés d'utilisation en période hivernale.

M. DE JONG salue les remarques de M. GIROD et demande que le terme « payant » soit retiré.

La Présidente demande à M. GIROD que l'amendement soit succinct.

M. GIROD évoque l'expérience de la Ville de Genève concernant les toilettes payantes et estime qu'il serait intéressant de savoir pourquoi certaines communes optent pour cette solution. Il suggère qu'une étude soit menée à ce sujet.

M. SEMLALI indique que les Verts acceptent les amendements proposés.

M. SIMETH, au nom du PS, accueille favorablement la teneur de la motion et accepte les amendements proposés.

M. PASCHE, pour le groupe PLR, se montre également favorable, mais pose les questions suivantes :

- Quelle est la distance raisonnable évoquée ?
- Quel est le coût estimé pour des toilettes sèches ?
- Qui assurera l'entretien de ces installations ?

M. DE JONG répond que la notion de distance raisonnable n'est pas définie précisément. Il précise que le Conseil administratif étudiera le coût des toilettes sèches et que leur entretien serait assuré par la commune.

Mme ECKERT souligne que les toilettes sèches écologiques destinées aux collectivités publiques sont en cours de développement en France et en Allemagne, et qu'il s'agit d'une piste à étudier.

La Présidente passe la présidence au Vice-Président.

La Présidente rappelle qu'il est prioritaire de mettre en place des toilettes publiques au parc du Château. M. GIROD réitère l'incident soulevé par la Présidente survenu le 1er août et insiste sur la nécessité d'une adaptation.

M. EYA NCHAMA souligne l'importance de cette priorité, notamment lors des fêtes organisées dans la commune.



M. SEMLALI demande s'il faut amender la motion ou la voter en l'état, précisant que l'amendement peut être intégré dès aujourd'hui.

La motion, avec les amendements, est soumise au vote et intégrée au procès-verbal.

Le Vice-présidente propose de voter le renvoi de la motion avec les amendements au Conseil administratif.

Celle-ci est accepté à l'unanimité.

Le Vice-Président rend la présidence à la Présidente.

8.2 LC-LV : "Pour une gratuité des abonnements TPG en faveur des résident-es du Grand-Saconnex durant toute la durée des travaux du tram des Nations".

La Présidente demande à M. GIROD de lire la motion. Celui-ci rappelle la motivation de la démarche, précisant qu'il n'y a pas d'incidence financière pour le Grand-Saconnex, les coûts devant être pris en charge par la Ville de Genève et les TPG, maîtres d'ouvrage du projet du tram Nations.

La Présidente ouvre la discussion.

M. M. STEINER estime que le texte est juridiquement mal construit, notamment en ce qui concerne les notions de dédommagement. Il juge l'ordre dispersé, la gratuité galvaudée et non acceptable juridiquement. Il considère que la gratuité pour les seuls résidents directement impactés est trompeuse et que le titre de la motion est racoleur. Il reconnaît que le principe de dédommagement est pertinent, mais s'interroge sur la méthode : que faire des usagers ayant déjà payé leur abonnement TPG ? Il souligne que l'avantage financier n'a rien à voir avec une subvention communale et conclut que la motion nécessite une reformulation.

M. SIMETH, pour le PS, accueille la motion avec optimisme, mais émet des doutes quant à son aboutissement. Il estime que la forme relève davantage du Conseil d'État et rejoints M. M. STEINER sur le fait que le texte contient trop d'informations, ce qui nuit à sa clarté. Il suggère de réfléchir à une motion ou une résolution qui incite les habitants à utiliser les TPG.

M. SEMLALI, pour les Verts, accueille la proposition avec enthousiasme, mais souligne que la notion de gratuité doit être clarifiée et que les informations sont présentées de manière dispersée.

M. PASCHE évoque la nécessité de consulter un juriste et appelle à la prudence.

M. DE JONG cite l'article 81 alinéa 2 de la Constitution comme suit :

« *Les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts* ». Il est donc clair que les usagers doivent payer une partie des transports publics. Toutefois ce projet s'étend sur trois ans à des localisations précises, ce qui ne pose pas nécessairement de problème.

M. M. STEINER soulève un problème d'équité et estime qu'une compensation serait préférable à une gratuité généralisée.

M. GIROD remercie les intervenants pour leurs remarques et rappelle qu'une étude a été menée pour appuyer cette motion. Il reconnaît que la gratuité généralisée n'est pas envisageable, mais qu'une gratuité ciblée, limitée dans le temps et justifiée pour certaines catégories est tout à fait admissible. Il précise que les zones concernées, comme la route de Ferney ou le chemin Terroux, sont fortement impactées par les travaux, notamment en raison de la perte d'arbres et de la qualité de la canopée, qui mettra des années à se reformer. Il rappelle que selon la loi Fédérale et Cantonale, c'est au jour du vote que la loi s'applique, sans effet rétroactif. Il précise que la commune accorde déjà des subventions, qui ne seraient pas supprimées mais complétées pour couvrir le solde nécessaire à la gratuité pour les personnes affectées



pendant les travaux. Il ajoute que cela rend service au Conseil administratif, qui pourra solliciter le solde auprès de l'État de Genève et des TPG. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une demande fantaisiste, mais d'une pratique reconnue : ceux qui causent une nuisance doivent proposer des solutions et des compensations.

Mme CAVALIERI est satisfaite des retours positifs mais entend également les réticences de ses préopinants. Pour faciliter l'acceptation de la motion et la rendre plus lisible, elle propose de supprimer certains paragraphes des considérants, ne conservant que les points essentiels, et de changer le terme « gratuité » avec le terme « dédommagement » dans les considérants ainsi que dans la demande faite au Conseil administratif.

Mme BOULMERKA salue la proposition de Mme CAVALIERI, mais pose la question de savoir si le Canton de Genève est également concerné.

Mme CAVALIERI répond que la motion concerne d'abord le Grand-Saconnex, mais que la Ville pourrait s'en inspirer.

Il est proposé de voter le renvoi de la motion au Conseil administratif avec les modifications proposées par Mme CAVALIERI.

La Présidente fait voter le renvoi de la motion au Conseil administratif, avec les modifications demandées.

Celle-ci est acceptée par 24 « oui », 0 « non », 1 abstention.

La Présidente demande s'il y a des motions orales.

Mme CAVALIERI propose les motions orales suivantes :

8.3 LC-VL : « Pour un itinéraire piéton sécurisé à la Place Carantec durant les travaux du tram »

Et ajoute : Considérant l'itinéraire piéton incommode, notamment pour rejoindre le Village, et la situation actuelle très peu sécuritaire liée aux travaux du tram, LC-VL demande au Conseil administratif de trouver une solution adaptée pour permettre aux piétons de traverser au niveau du croisement de la Rue Jo-Siffert et de la Route de Ferney dans les plus brefs délais.

La parole n'étant pas demandée la Présidente fait voter le renvoi de la motion orale au Conseil administratif.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

8.4 LC-VL : « Proposons (enfin) de la vaisselle réutilisable pour nos sociétés communales »

Mme CAVALIERI ajoute : Considérant la question que j'ai posée lors de la plénière de mai restée sans réponse, les nouvelles obligations en matière de vaisselle réutilisable et l'importance de soutenir les sociétés communales dans leurs activités, LC-VL demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'investir dans de la vaisselle réutilisable et de proposer le prêt ou la location de cette dernière aux associations de la commune pour leurs événements.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme EDELENBOS invite Mme CAVALIERI à reconsidérer la motion qui est juridiquement mal tournée.

M. EYA NCHAMA invoque que les motions doivent être faites au nom du Conseil municipal.

La Présidente demande à Mme CAVALIERI de faire les modifications.



La Présidente fait voter le renvoi de la motion orale au Conseil administratif.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Mme GIROD propose la motion orale suivante :

8.5 LC-VL : « Prendre un transport public c'est bien, attendre avec un minimum de confort son arrivée, c'est encore mieux »

Mme GIROD ajoute que la motion demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer des abris bus ainsi que des bancs à tous les arrêts de bus, qu'ils soient provisoires ou permanents, sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex.

La Présidente souligne que la motion constitue un doublon du courrier de M. GELES, lu lors de la présente séance plénière, et déjà transmis au Conseil administratif pour traitement.

Mme GIROD répond que, contrairement au courrier de M. GELES, cette motion porte sur l'ensemble des arrêts et arrêts provisoires de la commune.

La Présidente fait voter le renvoi de la motion orale au Conseil administratif.

Celui-ci est accepté par 21 « oui », 0 « non », 4 abstentions.

Mme NOZDRINA propose la motion orale suivante :

8.6 UDC : « Pour la création d'une traversée piétonne sécurisée sur la route de Ferney, à la hauteur du croisement du chemin du Chapeau-du-Curé et de la sortie du chemin des Marronniers (ancien arrêt "Pommier") »

Voir annexe I

La parole n'étant pas demandée, la Présidente fait voter le renvoi de la motion orale au Conseil administratif.

Celui-ci est accepté par 23 « oui », 0 « non », 2 abstention.

9. **Résolutions** : Néant

10 **Questions des Conseillers municipaux**

La Présidente demande à Mme CAVALIERI de donner lecture de la question du public.

M. Domingos FERREIRA demande s'il y aura une piscine sur la commune cette année.

M. DE JONG s'interroge sur l'absence de nouvelles depuis plus de quatre ans concernant la motion concernant les serre bio-aquaponiques connectées au Grand-Saconnex.

M. BERENTES revient sur les travaux en cours dans le secteur Carantec – Marronniers – Susette. Il constate que des frontaliers, notamment au chemin François-Lehmann, stationnent plusieurs jours sans être inquiétés, alors que des véhicules genevois sont amendés.

Mme PERROTIN DURET demande si la présence d'un camion-piscine durant la réfection de la piscine sera disponible pour les enfants des écoles de la commune.

Mme PERROTIN DURET demande où vont les enfants durant la réfection de la Petite Maisonnée ? À l'école du Grand-Saconnex ou ailleurs ?

Mme PERROTIN DURET demande où consulter le PDCom voté et transmis au Conseil d'Etat.



Mme PERROTIN DURET demande où consulter le PDCom voté et transmis au Conseil d'État : est-il disponible sur le site ou sur CMNet ?

Mme CAVALIERI demande quand les photos officielles des membres et membres suppléants du Conseil municipal seront envoyées aux membres du Conseil municipal comme initialement annoncé.

Mme TISSOT-BUCHOUX indique que la mise à jour est effective sur CMNet, les personnes n'ayant pas pris rendez-vous avec le photographe ont un avatar.

M. GIROD revient sur la résolution votée le 15 septembre 2025 par le Conseil municipal qui s'opposait à la construction d'une école spécialisée au parc du Marais (montant estimé à CHF 42 millions). Il rappelle que cette résolution a été transmise au Conseil d'État par le Conseil administratif le 26 septembre 2025, et que ce dernier en a accusé réception le 3 octobre 2025. Il demande si le Conseil administratif a déposé un recours contre la loi 13562, dont le délai échoit ce jour, soit le 13 octobre. Dans le cas où aucun recours n'aurait été introduit, il souhaite connaître les raisons et obtenir une explication à ce sujet.

M. GIROD demande si le Grand-Saconnex a participé à l'enquête sur le Plan guide du secteur Cointrin Est - Ouest incluant Palexpo et le Parc Sarasin. Il ajoute qu'un montant de CHF 50.- est offert aux participants du sondage préparé par l'EPFL en lien avec le service de la Cohésion sociale de la Ville de Genève et l'État de Genève.

M. GIROD revient sur la situation du camping sauvage aux Préjins. Il signale la dégradation du mobilier urbain et la présence de personnes toxicomanes. Il demande si la Police municipale a été avisée, car aucun changement n'a été constaté à ce jour. Il évoque également les abords de l'église Saint-Hippolyte, où des personnes dorment régulièrement la nuit.

M. GIROD, n'étant pas satisfait de la réponse précédemment donnée, demande à quelle période les drapeaux du 1er août sont hissés et pour quelles raisons ce choix a été fait.

M. SIMETH propose une nouvelle séance photo en dehors des heures de bureau, car il souhaite avoir une nouvelle photo.

M. SERIN souhaite également qu'une nouvelle séance de photos soit organisée.

Mme GIROD revient sur les horaires des éco points. Des éco points ont été ouverts le dimanche, puis fermé comme à l'Ancienne route. Elle demande des éclaircissements sur les horaires actuels ainsi que sur l'offre prévue à l'avenir.

M. MAST demande quand les cartes de visite pour les Conseillers municipaux seront disponibles.

11. Propositions des Conseillers municipaux

La Présidente passe la présidence au Vice-Président.

Mme STUDER propose que la motion déposée en 2002 par les Verts et le PS et acceptés à l'unanimité, concernant un dédommagement pour les parents d'enfants en bas âge, membres du Conseil municipal et n'ayant pas de moyens de garde, soit appliquée.

Le Vice-Président rend la présidence à la Présidente.

M. SIMETH propose une nouvelle session photo pour les Membres et Membres suppléants du Conseil municipal.

Mme TISSOT-BUCHOUX relève qu'une proposition a été faite via Doodle, mais seules 10 personnes sur 36 ont répondu. Une relance sera effectuée.

M. SEMLALI a appris lors de sa visite au CERN que les communes du Pays de Gex s'y associaient lors de la Fête de la Science. Il propose l'organisation d'une fête ou une animation au Grand-Saconnex dans le cadre de cette fête, soulignant qu'aucune commune genevoise n'y participe actuellement.

M. SEMLALI signale un problème de ventilation dans la salle de gym du Pommier et propose une révision de celle-ci. Lors d'un événement accueillant plus de 300 personnes, la chaleur a été accablante.



M. SEMLALI propose le réaménagement du secteur du Marais, actuellement laissé à l'abandon, avec notamment l'installation d'un éclairage pour les piétons.

M. SEMLALI propose de réunir les Commissions Démocratie, Administration et Communication lors d'une séance afin de discuter des modifications concernant les membres suppléants, afin de modifier l'article 6, alinéa 5 du règlement, pour garantir que 27 membres du Conseil municipal siègent.

Mme NOZDRINA indique le désaccord total de l'UDC du Grand-Saconnex concernant cette demande de modification du règlement. Actuellement, le règlement interdit à un suppléant ou une suppléante de remplacer un(e) élu(e) n'ayant pas prêté serment. Ce cadre ne permet donc pas de revenir au Conseil municipal dans des circonstances exceptionnelles. Par contre il est nécessaire d'adapter ce règlement en urgence afin de pallier les conséquences d'une situation résultant d'un manque de transparence au sein d'une formation politique avant les élections.

M. DE JONG propose que le Conseil administratif participe au projet « RecyPac », à l'image de ce qui se fait à Zurich ainsi que dans de nombreuses villes et villages de Suisse. RecyPac est une organisation qui développe l'économie circulaire des emballages plastiques et des briques à boissons.

M. DE JONG propose la mise en place de la taxe au sac pour les déchets ménagers, selon le principe fédéral du « pollueur-payeux ».

M. GIROD propose d'éclaircir le processus de réservation de salle sur la commune pour les associations. Il souligne que le règlement actuel ne prévoit aucune disposition spécifique, si ce n'est que les réservations sont effectuées par le Conseil administratif selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Il craint que ce fonctionnement puisse empêcher certaines associations d'organiser des événements importants.

M. M. STEINER propose de réintroduire un horaire limité les dimanches pour les éco-points, comme cela était le cas auparavant.

Mme TISSOT-BUCHOUX indique qu'une étude est en cours concernant les horaires des éco-points.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

- 8 novembre 2025 – Soirée annuelle Les Tambours du Lions / repas sur inscription uniquement via le lien transmis par mail.
- ~~7 – 8 octobre~~ ou 12 novembre auditorium du CERN / Présentation.
- 10 novembre visite PALEXPO.
- 10 novembre, les Automnales à Palexpo.
- 16 décembre – Soirée des jetons – détails à la prochaine plénière.
- 18 décembre - Repas ainés, plus infos à la prochaines plénière.

12.2 Autres communications / Remarques

M. SEMLALI donne lecture du courrier reçu concernant la participation de la délégation suisse à la Coupe du monde et au Championnat d'Europe de rock acrobatique BC Swing. Le couple phare de la délégation a obtenu la 3e place au classement général, et la Suisse a été sacrée vice-championne d'Europe en Croatie (Annexe II).

M. SEMLALI revient également sur les résultats du Judo Club du Grand-Saconnex lors du tournoi du samedi 4 octobre à Meyrin. Cette compétition concernait les enfants nés entre 2013 et 2018. Cette année, 10 judokas étaient inscrits : 1 médaille d'or, 2 d'argent et 7 de bronze. Le 12 octobre, au Grand-Lancy, a eu lieu un tournoi de judo pour la même catégorie d'enfants avec 10 inscrits du Grand-Saconnex : 3 médailles d'argent et 7 de bronze. Le prochain tournoi, aura lieu à Uster (Ranking 500), le samedi 1er novembre 2025, avec la participation de 7 pays européens. Le club inscrira 7 compétiteurs nés entre 2007 et 2012. La Présidente souhaite rappeler que c'est le mois « Octobre Rose » : une action de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein est mentionnée.



Elle rappelle également que les Commissions des Finances conjointes et non conjointe vont débuter.

La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 22h25.

Alessia CAVALIERI
Secrétaire

Carole STUDER
Présidente

Annexe I



MOTION – Pour la création d'une traversée piétonne sécurisée sur la route de Ferney, à la hauteur du croisement du chemin du Chapeau-du-Curé et de la sortie du chemin des Marronniers (ancien arrêt “Pommier”)

Considérant :

- que la route de Ferney constitue un axe de circulation majeur;
- que la sortie du chemin des Marronniers, à proximité de l'ancien arrêt de bus *Pommier*, présente une visibilité réduite et aucune traversée protégée pour les piétons ;
- que les habitants du quartier des Marronniers, en particulier les personnes âgées, les familles et les enfants, doivent effectuer un long détour par le chemin du Chapeau-du-Curé pour rejoindre les arrêts de bus situés sur la route de Ferney ;
- que cette situation engendre un risque important pour la sécurité piétonne, plusieurs usagers traversant actuellement la chaussée de manière informelle ;
- qu'une traversée sécurisée à cet endroit permettrait de mieux relier le quartier résidentiel au reste de la commune et de favoriser la mobilité douce ;

Le Conseil municipal du Grand-Saconnex invite le Conseil administratif :



1. A créer un passage piéton sécurisé durant les travaux sur la route de Ferney, à la hauteur du croisement du chemin du Chapeau-du-Curé et de la sortie du chemin des Marronniers (ancien arrêt *Pommier*), comprenant les aménagements nécessaires pour garantir la sécurité des usagers — notamment un marquage au sol et une signalisation claire.

La Conseillère municipale et conseiller municipal,
Ekaterina Nozdrina et Gregory Mast



Annexe II



BC SWING

Case postale 206
1218 Grand-Saconnex
www.bcscompetition.ch
manifestation@bcswing.com

Sponsoring Geneva Cup 2025

Organisation : BC Swing

Mesdames, les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Ce samedi 11 octobre, nous avons eu l'honneur d'organiser une Coupe du Monde de rock'n'roll acrobatique et de boogie woogie ainsi que le Championnat d'Europe des formations main class en rock'n'roll. L'événement s'est déroulé dans la belle salle du Pommier et nous notamment avons eu le plaisir d'y accueillir Madame Studer, Monsieur Semlali et Monsieur Pomatto. Nous les remercions chaleureusement pour leur réactivité et leur présence malgré un envoi tardif des invitations.

Près de 280 danseuses et danseurs en provenance d'une quinzaine de pays ont répondu présent. La délégation suisse était composée de 20 couples et une formation, soit une de plus importantes du concours. Parmi ces compétitrices et compétiteurs, 9 couples et une formation étaient de notre club. Pour plusieurs d'entre eux, cet événement a été l'occasion de faire leurs premiers pas sur la scène internationale et nous avons été ravis de les voir performer et s'amuser sur la piste de danse !

Notre formation main class a obtenu le très beau titre de Vice-Championne d'Europe et elle s'envolera pour la Croatie en novembre prochain pour participer au Championnat du Monde.

Tijda et Thomas, notre couple phare, s'est qualifié pour la demi-finale en étant troisième du classement au premier tour, puis ils se sont qualifiés pour la finale. Malheureusement, celle-ci ne s'est pas déroulée comme espéré et ils n'ont pas pu finir leur programme. Ils ont terminé à la 7^{ème} place, mais nous sommes très fiers d'eux pour les heures de travail qu'ils fournissent chaque semaine pour atteindre le plus haut niveau.

Le week-end du 1 et 2 novembre, 5 de nos couples qui se sont brillamment qualifiés se rendront à Montélimar pour prendre part au Championnat du Monde 2025.



En tant qu'organisateurs, cet événement fut un succès. Nous avons enregistré plus de 300 entrées et l'événement s'est déroulé sans encombre. Le comité a travaillé plusieurs mois pour mettre sur pied cet événement et nos bénévoles ont répondu présent, œuvrant avec professionnalisme et efficacité du vendredi au dimanche.

Dès le mois de novembre, nous nous lançons dans l'organisation d'un prochain événement similaire : la Geneva Cup 2026.

Aussi, comme parfois le temps vient à nous manquer, nous nous permettons de vous communiquer les prochaines dates de nos événements afin que vous puissiez déjà en prendre note dans vos agendas :

- **Le samedi 21 mars 2026** se déroulera la traditionnelle Soirée Annuelle. Un spectacle thématisé qui met en lumière tous les membres de notre club, des plus jeunes aux plus âgés, des plus débutants aux plus expérimentés.
- **Le samedi 10 octobre 2026** se déroulera l'édition 2026 de la Geneva Cup, événement similaire à celui qui vient de se terminer.

Nous vous ferons parvenir des invitations pour le Conseil Administratif, le Conseil Municipal ainsi que pour les employés communaux avec qui nous collaborons étroitement. Nous serions ravis de vous accueillir pour vous faire découvrir notre univers et vous faire passer une bonne soirée à nos côtés.

Nous profitons de ce courrier pour vous remercier sincèrement et chaleureusement de votre très fidèle et précieux soutien. Nous nous rendons compte de la chance que nous avons d'avoir la Ville du Grand-Saconnex à nos côtés et nous vous sommes très reconnaissants !

Je vous prie de recevoir, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

Louise DAFFLON

Présidente du BC Swing